

La carte de contrôle électronique Chômage temporaire

eC3.2

À partir du 1^{er} janvier 2025,
la carte de contrôle électronique
Chômage temporaire est obligatoire.

Où trouver ma carte de contrôle électronique ?

 Dans l'application « eC3.2 », à télécharger sur
Google Play Store ou sur l'**Apple Store**



 Le site web de la sécurité sociale :
www.socialsecurity.be

Connectez-vous par le biais d'**itsme** ou de l'**eID**.

Travailleur frontalier ou pas d'eID ?

Si la connexion numérique échoue,
appelez l'ONEM au 02 515 44 44
et prenez rendez-vous dans l'un
de nos bureaux.

Nous sommes là pour vous aider

- Lisez les instructions
au verso
- Regardez la vidéo pour plus
d'informations par le biais
de www.onem.be



À vous de jouer !

1. Lors de votre première connexion, indiquez que vous connaissez les directives et choisissez le mois de la première utilisation.
2. Choisissez l'employeur auprès duquel vous avez été mis en chômage temporaire.

Vous devez remplir correctement votre carte de contrôle électronique dès le premier jour de chômage temporaire du mois jusques et y compris la fin du mois. Dans le secteur de la construction (CP 124), la carte de contrôle électronique doit systématiquement être complétée.

3. Choisissez le mois pour lequel vous souhaitez remplir la carte de contrôle. Vous avez alors accès au calendrier.
4. Sélectionnez le jour pour lequel vous souhaitez introduire une situation et cliquez sur « Adapter les jours sélectionnés ».

4

Retour

Novembre 2024 -

Corrections Télécharger Vue liste

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Adapter les jours sélectionnés >

Accueil Calendrier Légende Plus

5. Dans le menu qui s'affiche sur votre écran, sélectionnez la situation qui convient :

- a. Vous travaillez chez l'employeur qui vous a mis en chômage temporaire ? Sélectionnez « travail chez cet employeur ».

Renseignez tout travail avant de commencer à travailler !

- b. Renseignez également un autre travail, les vacances, l'incapacité de travail ou d'autres situations.
- c. N'indiquez rien sur la carte pour les jours durant lesquels vous êtes en chômage temporaire.

6. Cliquez sur « Sauvegarder » pour enregistrer votre sélection.

5

06

Choisissez une situation pour le(s) jour(s) sélectionné(s).

Chômage

Travail chez

+ Travail ailleurs que chez

Vacances

Inaptitude au travail

Autre situation

6

Sauvegarder >

Annuler

Accueil Calendrier Légende Plus

7. Après la fin du mois, envoyez votre carte de contrôle à votre organisme de paiement en cliquant sur « Envoyer la carte de contrôle ».

Une fois la carte de contrôle envoyée, vous ne pouvez plus la modifier. Vérifiez donc au préalable que tout a été rempli complètement et correctement.

7

Corrections Télécharger Vue liste

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Adapter les jours sélectionnés >

Envoyer la carte de contrôle >

Accueil Calendrier Légende Plus